

DICRIM

**Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs**

Sommaire

4

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

4

L'alerte

4

Les moyens d'alerte

5

Quels risques à Bron ?

5

Les risques météorologiques

6

Le risque industriel

8

Le transport des matières dangereuses

- Par voies routières
- Par canalisations

9

Le risque sismique

10

Les bons réflexes à retenir

11

Pour en savoir plus...

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants.

Il est caractérisé par sa faible fréquence et par l'ampleur de sa gravité.

Il peut être :

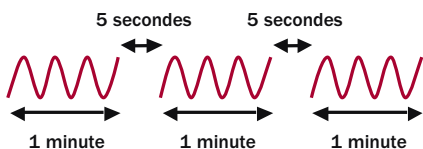
- **naturel**, c'est-à-dire résultant des seules forces de la nature (avalanche, feu de forêt, inondation, cyclone, tempête, séisme, mouvement de terrain...)
- **technologique**, c'est-à-dire consécutif à la manipulation de produits dangereux ou à la mise en place de technologies à risques (risque nucléaire, industriel, biologique...).

L'ALERTE

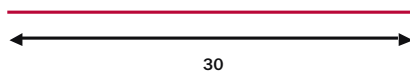
L'alerte est une responsabilité de l'Etat et du Maire.

Elle permet d'avertir la population de l'imminence d'un danger et permet à chacun de prendre les mesures de protection adaptées au risque :

- Signal national d'alerte
- Signal national de fin d'alerte



Signal national d'alerte



Signal national de fin d'alerte

LES MOYENS D'ALERTE

- Alerte par radio, télévision...
- Sirènes (réseau national d'alerte)
- Véhicules avec hauts parleurs
- Panneaux à messages variables sur autoroutes et en ville avec 8 Journaux Électroniques d'Information (JEI) sont installés à Bron : place Curial (Église)/rue de Verdun (Hôtel de Ville)/av. Pierre Brossolette (place Jean Moulin)/Rond-point des 7 chemins/av. du 8 mai 1945/205, av. F-Roosevelt/av. F-Roosevelt, angle bd Pinel/av. F-Roosevelt (sortie périphérique L.Bonnevay)
- Site internet de la Ville www.ville-bron.fr



QUELS RISQUES À BRON ?

- La ville de Bron est située dans une zone “sismique modérée”

Le risque sismique :

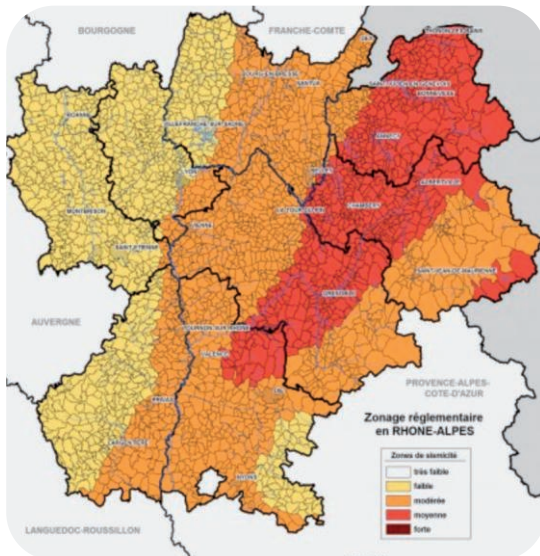
Toute la région Rhône-Alpes est située en secteur de risque sismique.

Il est jugé moyen dans les Alpes et décroît en s'éloignant des Alpes pour être estimé faible sur l'Ouest de la région.

Bron est la commune en limite du secteur classé en risque de zone modéré, la ville de Lyon étant classé en secteur de risque faible.

Ceci impose aux propriétaires en cas de vente ou bail d'en informer les acquéreurs ou locataires.

Pour les constructions neuves, selon la nature de celles-ci, des attestations de prise en compte du risque sont exigées des architectes et bureaux d'études avant délivrance des autorisations de construire.



La Ville de Bron est exposée à trois risques majeurs :

- Les risques météorologiques
- Le risque industriel
- Le transport des matières dangereuses

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



Orages



Vent violent



Neige/verglas



Canicule/grand froid

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir (**diffusion sur le site www.meteo.fr**).

Quatre niveaux de dangerosité sont définis :



Vert : pas de vigilance particulière



Jaune : soyez attentifs



Orange : soyez vigilants



Rouge : une vigilance absolue s'impose

Dès le niveau **orange**, il est important de s'informer et d'adopter les bons comportements.

LES BONS RÉFLEXES

- Se mettre à l'abri
- Limiter les déplacements
- ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas intervenir sur les toitures pendant la tempête
- Entrer en contact avec les voisins
- Écouter la radio (**101.8 FM**)

LE RISQUE INDUSTRIEL

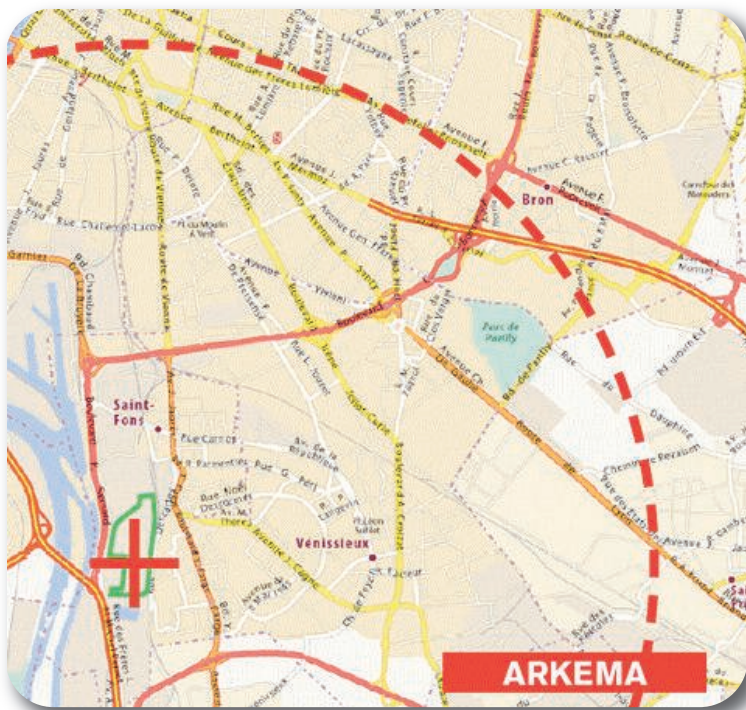
Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Aucun établissement dit « à risque » n'est implanté sur la commune de Bron. Cependant, la Ville est concernée par 2 Plans Particuliers d'Intervention (PPI) :

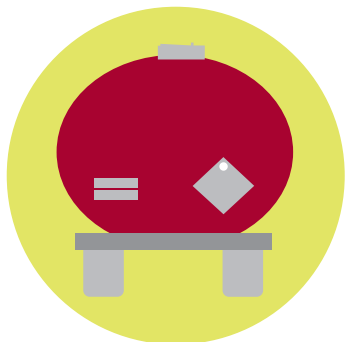
- PPI usine Arkema de Pierre-Bénite : les secteurs soumis à ce risque représentent 50% de la population dans le périmètre de 7410m du PPI (impactant 50% de la ville)
- PPI usine Kem One de Saint-Fons : l'ensemble de la commune de Bron est dans le périmètre de 10 000m de la zone d'application du PPI (impactant la totalité de la ville sur un périmètre de 10 000m)

Conséquences possibles dues à des effets thermiques, mécaniques ou toxiques :

- humaines : personnes physiques directement exposées aux conséquences de l'accident (de la blessure légère au décès en fonction de l'accident)
- économiques : voies de communications endommagées avec des répercussions sur l'économie d'une zone
- environnementales : répercussion sur l'écosystème et/ou impact sanitaire (destruction de la faune/flore, pollution d'une nappe phréatique)



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Par voies routières

La traversée de la ville par voie routière est interdite aux transporteurs de matières dangereuses, sauf pour les livraisons (arrêté municipal du 2 octobre 1978).

Par mesure de sécurité, des axes de circulation privilégiés sont définis en fonction de l'implantation des stations services.

Deux axes importants sont empruntés par des transporteurs de matières dangereuses :

- le boulevard Laurent-Bonnevay
- l'autoroute A 43

Si vous êtes témoin d'un accident concernant un véhicule transportant des matières dangereuses, contactez immédiatement les secours et informez-les si possible :

- du lieu de l'accident
- du code de danger (= numéro d'identification du danger)
- du code ONU (= numéro d'identification de la matière transportée)

Par voies de canalisations

Un autre mode de transport de matières dangereuses est générateur de risques sur la Ville de Bron : les voies de canalisations (transports de gaz, pétrole...).

LES BONS RÉFLEXES

- fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations
- ne pas fumer et pas de flamme ni d'étincelle
- ne pas aller chercher ses enfants, ils seront pris en charge sur leurs lieux d'accueil

LE RISQUE SISMIQUE

Les communes de la France ont été classées selon cinq zones sismiques. Les communes du Rhône sont répertoriées en zone 2 (sismicité faible) où en zone 3 (sismicité modérée). La ville de Bron est située dans la zone



sismique modérée. Cette situation oblige les propriétaires vendeurs d'en informer les nouveaux locataires et les acquéreurs de biens immobiliers.

Un dossier d'information pour les propriétaires et les acquéreurs est à disposition du public en Mairie, à la direction du développement urbain et en préfecture, à la direction départementale du territoire. Il précise les contraintes auxquelles, propriétaires et acquéreurs sont exposés.

Au niveau de la commune de Bron le risque sismique est existant. La prise en compte de ce risque permettra de restreindre la construction du bâti dans les zones exposées. Ce risque est également envisagé dans l'application des règles de construction parasismiques.

LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE SÉISME

Pendant la secousse, si vous êtes à l'intérieur :

- Se réfugier près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- S'éloigner des fenêtres

Si vous êtes à l'extérieur :

- S'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres et des lignes à haute tension
- S'accroupir et se protéger la tête



Après la secousse

Pour un séisme de faible intensité

- Rentrer chez vous avec précaution
- Aérer votre habitation
- Ne pas allumer de flamme sans avoir vérifié préalablement une possible fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est coincé dans les ascenseurs
- Prévenir les secours si besoin

Pour un séisme de fort intensité

- Evacuer le bâtiment dès l'arrêt de secousses
- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Se méfier des répliques

LES BONS RÉFLEXES À RETENIR



En cas d'alerte (signal national d'alerte ou message émis par la mairie/radio), suivre les consignes émises :

- rester chez soi ou se mettre à l'abri
- écouter la radio
- fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations
- fermer gaz et électricité
- ne pas aller chercher ses enfants, ils seront pris en charge sur leurs lieux d'accueil
- ne pas téléphoner
- ne pas fumer, pas de flamme, ni d'étincelle

Il est recommandé de mettre en place chez vous un Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).

Ce plan, testé en famille permet de mieux faire face à l'attente de l'arrivée des secours (se munir d'une radio à pile, de rouleaux à papier collant, au moins d'une lampe de poche, d'eau potable, de médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures ; réfléchir à différents lieux de mise à l'abri (de confinement).

- en cas de risque nucléaire :
distribution de pastilles d'iode par les services de la Ville

POUR EN SAVOIR PLUS...

Préfecture du Rhône (CIRACED PC)

Tél. 04 72 61 60 60

www.rhone.pref.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.prim.net

Pompiers 18

Police nationale 17

SAMU 15

Urgence ENEDIS (Ex. ERDF) 09 72 67 50 69

Urgence GRDF 0 800 47 33 33

Météo France www.meteofrance.com

Hôtel de Ville de Bron

Place de Weingarten CS n° 30012 - 69671 Bron Cedex

Tél. 04 72 36 13 13 - Fax 04 72 36 14 00

Site Internet : www.ville-bron.fr

Police municipale

04 72 36 14 86

Ville de Bron

Place de Weingarten

CS n° 30,012

69671 Bron cedex

04 72 36 13 13

www.ville-bron.fr